



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 21  
Date de convocation : 22 février 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 février 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme REBECHE), GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour M. DELAS), THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, LAPORTE, GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Étaient excusés :** Mme REBECHE (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MM. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), DELAS (a donné procuration à Mme ZELLER), MAULNY, Mmes HERDUAL, DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°10**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Demande d'aide financière pour stage natation – enfant domicilié sur TARTAS**

Dans le cadre du soutien aux élèves domiciliés sur TARTAS et fréquentant des établissements scolaires, il est proposé à notre assemblée d'accorder une aide de 90 €, pour un enfant scolarisé à CARCEN PONSON au titre d'un stage natation.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, les crédits étant prévus au budget 2024.

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable d'accorder une aide de 90 €, pour un enfant scolarisé à CARCEN PONSON au titre d'un stage natation.

.../...

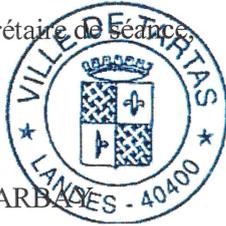
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Les crédits sont prévus au budget 2024.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Eva GARBAYES - 40400

Le Maire,



Jean François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.